

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 08 juin 2020
20h30

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Emilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Nicolas FORESTIER

Secrétaire de séance : Pierre-Alain REY

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents. Il n'a pas été fait d'objection.

1. Marchés publics

Autorisation donnée au Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables en raison de leur montant, c'est-à-dire pour payer les factures de 0 à 1 000 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents. Nous passerons une délibération.

2. Vote des Taux Taxes Locales 2020

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2020.

3. Affectation des résultats de fonctionnement 2019 au budget primitif principal 2020

L'exercice 2019 du Budget communal présentant un excédent réel à reporter de 122 027.08 €, le conseil municipal a décidé d'affecter 50 000 € en excédent de fonctionnement à la section investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats 2019. Nous passerons une délibération.

4. Vote du Budget Primitif 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- | | |
|--------------------|--------------|
| - Fonctionnement : | 292 765.08 € |
| - Investissement : | 548 163.24 € |

5. Vote du Budget annexe de l'Eau

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget annexe de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- | | |
|--------------------|-------------|
| - Exploitation : | 61 984.00 € |
| - Investissement : | 44 685.07 € |

6. Délibération RPQS

Monsieur le Maire présente le rapport prix et qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Après avoir pris connaissance de se rapport, conforme aux attentes de l'état, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dernier.

7. Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget primitif 2020, une somme de 5000 euros a été imputée au compte 6574 : subventions aux associations, il confirme la répartition qu'il en a été faite ainsi :

- | | | | |
|----------------------------|-------|---------------------------------------|-------|
| - La Droiselanne : | 200 € | - Service d'Entraide Familiale : | 50€ |
| - Seyssel Rhône Basket : | 30 € | - Seyssel court pour Offrir : | 50 € |
| - Les Restos du Cœur : | 50 € | - Espace Femmes : | 100 € |
| - Graines d'amis | 100 € | - APE du RPI : | 200 € |
| -Sépas Impossible | 200 € | - Fédération sportive Val des Usses : | 90 € |
| - Association Clin d'œil : | 250 € | - Protection Civile : | 50 € |

TOTAL : 1370 €

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22h53

Prochaine réunion : la date sera donnée ultérieurement.

A Droisy, le 9 juin 2020

Monsieur le Maire
Jean-Paul FORESTIER

